



Municipalité de Lac-du-Cerf

Avis public

*Aux personnes intéressées par des projets de règlement
modifiant les règlements d'urbanisme de la municipalité de Lac-du-Cerf*

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:

1. Lors d'une séance tenue le 14 juin 2010, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :
 - 1.1 Le projet de règlement numéro 278-2010 modifiant le numéro 198-2000 relatif au zonage. Ce règlement modificateur a pour objet :
 - Agrandissement de la zone « Récréative 06 » à même la zone « Récréative 07 ».
 - Les bâtiments accessoires aux usages résidentiels sont permis dans une des cours avant.
 - 1.2 Le projet de règlement numéro 279-2010 modifiant le numéro 199-2000 relatif au lotissement. Ce règlement modificateur a pour objet :
 - d'ajouter des spécifications aux règles d'exception au lotissement d'une nouvelle rue.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 12 juillet 2010 à compter de 19 h 00 à la salle municipale, 15, rue Émard, Lac-du-Cerf. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement numéro 278-2010 relatif au zonage sera expliqué et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.
3. Le projet de règlement numéro 278-2010 relatif au zonage peut être consulté de 13 h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi au bureau municipal situé au 19, chemin de l'Église à Lac-du-Cerf.
4. Le projet de règlement numéro 278-2010 relatif au zonage contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter particulièrement aux zones « Urbaine 01, 02 et 03 » et « Villégiature 06 et 07 ». L'illustration de la délimitation de cette zone peut être consultée au bureau municipal de la municipalité.

Donné à Lac-du-Cerf, ce dix-huitième jour de juin deux mille dix (2010)

Jacinthe Valiquette,
secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 18 juin 2010 entre 12 h et 13 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18^e jour du mois de juin de l'an deux mille dix.

Jacinthe Valiquette, g.m.a.
secrétaire-trésorière et directrice générale.